

Tratados — 7

Indice.

7. Essais sur quatre grandes questions politiques, par C. A. Scheffer. — Paris — 1877.

1.

LETTRES

A MM. F. G. ET JEAN NELLERTO,

SUR

L'HISTOIRE

DES CORTÈS D'ESPAGNE,

ET SUR

LES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS;

PAR M. SEMPERE.

A BORDEAUX,
CHEZ PIERRE BEAUME, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DU PARLEMENT, N.° 39, ET ALLÉES DE TOURNY, N.° 6.

1817.

LETTRE

A M. F. G.

SUR L'HISTOIRE DES CORTÈS D'ESPAGNE.

Monsieur,

J'ai lu l'article suivant, dans le *Journal de Paris, politique, commercial et littéraire*, du 23 Août de cette année.

Histoire des Cortès d'Espagne, par M. Sempere, de l'Académie d'histoire de Madrid, ancien Procureur du Roi en la Chancellerie de Grenade, et membre honoraire du Conseil des finances d'Espagne.

« On sait que les assemblées des *Cortès* représentaient en Espagne d'abord nos *Champs de Mars* et de *Mai*, et ensuite nos *Etats-généraux*; mais les révolutions successives, les accroissemens du pouvoir des princes, les progrès des doctrines favorables au pouvoir absolu ont enveloppé, même pour les Espagnols, de ténèbres assez épaisses la partie de leur histoire relative à leurs libertés nationales et aux institutions qui devaient leur servir de garanties. L'invasion de l'Espagne par Bonaparte, et les événemens qui en furent la suite, réveil-

lèrent tous les souvenirs qu'avaient laissés les Cortès. Les Espagnols cherchèrent à-la-fois dans la convocation de ces assemblées des moyens de salut, et dans les anciens monumens historiques les preuves de la constitutionnalité de leur pouvoir, et de l'utilité de leur concours dans les affaires du gouvernement.

» Parmi les ouvrages sur cette matière, qui naquirent dans ces circonstances, on a remarqué, et M. Sempere lui-même cite avec de grands éloges, celui du chanoine Don François Martinez Marina, publié à Madrid en 1813, 3 vol. in-4.°, sous le titre de *Théorie des Cortès, ou Grandes Assemblées nationales des royaumes de Léon et de Castille*, etc.

» Mais le nouvel historien n'en pense pas moins que tout ce qu'on a écrit avant lui est marqué de *l'influence de l'esprit de parti*; que lui seul est dans la bonne voie; que seul il tient le flambeau de la vérité. Armé de ce flambeau, il prétend avoir découvert que l'Espagne n'a jamais été plus malheureuse que quand elle a eu des Cortès, ni mieux gouvernée que quand ses princes ont pu répondre à toutes les représentations de leurs sujets : *nous verrons; nous y penserons; nous ferons ce que le bien public demande*. On voit que M. Sempere n'est point difficile à contenter.

» Toutefois remarquons, avant d'aller plus loin, qu'il pouvait se faire que l'institution des Cortès ne convînt point à l'Espagne, sans que l'ouvrage de M. Sempere en fût meilleur. Son opinion, en elle-même, touche à des questions d'une trop haute conséquence, à des intérêts placés trop au-dessus de nous, pour que nous nous permettions d'en juger indiscrètement. Nous n'avons

donc ici à faire qu'*à l'écrivain*, et nous croyons pouvoir dire, que dans son histoire obscure, confuse, étranglée, et que rend peu agréable à lire un style plat, incorrect, rempli de barbarismes, qui rappellent involontairement certain dicton populaire sur le *langage des vaches du pays de l'auteur*, on ne trouve que des notions vagues sur l'origine des Cortès, sur les formes de ces assemblées, sur leur action dans l'ordre politique. Ce qu'on y voit de plus clair, c'est que les Cortès luttèrent souvent contre les rois Goths, et que ceux-ci à leur tour se firent un principe d'éloigner la convocation, de diminuer les prérogatives des assemblées nationales, et de donner la préférence aux conseils des évêques qu'ils trouvaient, dit M. Sempere, plus disposés à favoriser le pouvoir absolu.

» Les Cortès voulurent plus d'une fois promulguer des réglemens pour la restriction de ce pouvoir qu'ils accusaient de propager des abus préjudiciables au bien de l'état. Mais ces réglemens sont précisément, pour M. Sempere, la preuve sans réplique de la corruption et de l'anarchie introduites dans l'ordre social par ces mêmes Cortès. Si ce que dit M. Sempere à cet égard est vrai, son raisonnement n'en est pas moins singulier. Nous avions bien entendu dire qu'il arrivait par fois aux médecins de ne pas guérir leurs malades, et la chose ne nous paraissait pas incroyable ; mais nous ne savions pas encore qu'ils causassent les maladies par les recherches qu'ils font sur leur nature et sur les remèdes à leur opposer.

» D'après tout le mal produit par les Cortès, il n'est pas difficile de conclure et d'apercevoir que leur

abolition seule pouvait ramener en Espagne la gloire et la prospérité.

» M. Sempere place cette époque au siècle de Charles-Quint, siècle de grandeur et de puissance, où la monarchie espagnole domina sur la moitié de l'Europe et sur la plus belle partie de l'Amérique, terrassa l'hérésie, fit couler dans son sein les richesses du Potose, et jeta un éclat dont les yeux de M. Sempere sont encore enchantés et éblouis, et que n'obscurcissent point les vapeurs du sang de trois ou quatre millions d'hommes, dont il fallut payer ces brillans résultats.

» Il convient cependant qu'à cette apogée même du bonheur social, on vit les arts industriels, les manufactures et même l'agriculture tomber dans un déplorable avilissement; que l'industrie fut étouffée dans le chaos des lois prohibitives; que les étrangers s'emparèrent de tout le commerce de l'Espagne; qu'enfin la plus florissante partie de la population fut conduite, par l'orgueil et par la misère, à se vouer à la judicature ou à l'état ecclésiastique, afin de trouver, dans les places dépendantes de ces deux professions, des moyens honnêtes d'existence. Or, il ne nous paraît pas que ces aveux soient bien propres à faire désirer aux peuples la jouissance d'un bonheur tel que le conçoit ce bon M. Sempere.

» L'histoire des Cortès est terminée par un aperçu sommaire de la dernière révolution d'Espagne, et de la part qu'y ont prise les *Juntes* et autres assemblées dont les événemens amenèrent la création.

» De ces circonstances naquirent divers partis opposés; M. Sempere dit qu'il ne se forma d'abord que

deux grandes divisions, celle des *francisés* ou partisans de Joseph, dits aussi *Josephinos, Josephins*, et celle des *patriotes*. La bataille de Baylen donna de la consistance à ce dernier parti, qui paraissait d'abord le plus faible; mais bientôt, à mesure que la délivrance de la péninsule devint de plus en plus probable, les *patriotes* se partagèrent à leur tour en deux nouvelles factions, que M. Sempere distingue par les noms de *libéraux* et de *serviles;* toutes deux travaillant avec ardeur à l'affranchissement et la restauration de l'Espagne, mais chacune la voulant et l'entendant à sa manière.

» On sait quels événemens ont reporté le Roi Ferdinand au trône de ses pères. Les moyens que ce prince a pris dans sa sagesse pour ramener l'ordre et le calme dans ses états sont du domaine de l'histoire et de la postérité; nous ne suivrons donc point M. Sempere dans l'examen qu'il en a fait. Nous observerons seulement qu'il plaide avec assez de chaleur la cause des *Josephins*, et qu'il excuse leur conduite, sur ce qu'ils étaient au fond attachés à la cause de la monarchie: c'est en convenant cependant que de fortes raisons politiques ont pu dicter les déterminations qui ont été prises à leur égard.

» Voilà ce que l'histoire des Cortès nous a offert de plus remarquable. Nous avons dû nous borner à exposer les opinions de l'auteur. Nous ne cachons pas qu'elles ne nous ont point séduit; elles peuvent d'ailleurs être relativement bonnes et justes. Nous n'en croyons pas moins que beaucoup de lecteurs français, si cette histoire en a beaucoup, n'y verront que de nouvelles

raisons de s'attacher davantage à l'ordre réparateur et constitutionnel que nous ont préparé les profondes méditations et les vues paternelles de notre auguste Monarque. F. G. »

Je ne me fâcherai pas d'une critique de mon ouvrage; les auteurs les plus célèbres ont été aussi critiqués, ou par des savans, ou par des sots. Ce qui m'étonne, c'est que tout en protestant que mon opinion touche à des questions et à des intérêts *placés trop au-dessus de vous*, vous dites que vous n'avez à faire qu'*à l'écrivain*. Comment peut-on juger un écrivain, sans bien comprendre les matières de son ouvrage? et quel motif a pu vous engager à traiter si rudement un étranger qui ne vous a fait aucun tort? Cependant, si votre article ne blessait la bienséance, je m'abstiendrais de me défendre. Exilé de ma patrie, j'ai beaucoup de peine à m'engager dans une lutte trop inégale. Vous jouissez de tous les avantages que vous donne votre sol : vous demeurez à Paris, vous êtes l'ami et le collaborateur d'un journaliste. Moi, au contraire, je suis un réfugié, demeurant dans une ville de province par ordre du gouvernement, et manquant de moyens pour faire valoir mes écrits. D'ailleurs, pour ma défense, il faudrait rappeler quelques faits qui seraient

mieux placés sous une autre plume que sous la mienne. Cependant je ne dois pas souffrir qu'on m'outrage impunément. Je vais donc faire quelques observations sur votre censure.

« Le nouvel historien, dites-vous, n'en pense pas moins que tout ce qu'on a écrit avant lui est marqué de l'influence de l'esprit de parti; que lui seul est dans la bonne voie; que seul il tient le flambeau de la vérité. »

L'historien des Cortès n'est pas un *nouvel* écrivain; il y a long-temps que ses ouvrages ont mérité quelque considération en Espagne, et qu'ils ne sont pas tout-à-fait inconnus au dehors de la péninsule (1). D'ailleurs, les fanfaronnades dont vous le parez ne sont point dans son caractère; ce sont des gloses malicieuses de ses pensées.

Je dis que l'histoire politique d'Espagne a été très-confuse jusqu'à ces derniers temps où la discorde produite par la révolution engagea les divers partis qui se formèrent à l'éclaircir; parce que les Espagnols étant trop attachés à leurs anciennes mœurs, chacun tâcha d'appuyer ses opinions sur des lois et des exemples tirés des siècles les plus re-

(1) Note 1.re

culés ; je n'attribue point à l'esprit de parti *tout* ce qu'on a écrit sur les Cortès avant moi, mais seulement ce qui a été publié pendant la révolution (1). Au reste, ce que je dis sur la confusion de l'histoire d'Espagne n'est que pour reproduire les plaintes des meilleurs écrivains espagnols.

Que je croye être moi seul dans la bonne voie, et de tenir moi seul le flambeau de la vérité, sont encore des suppositions fausses et calomnieuses. Ce que je dis, c'est que mon histoire renferme des renseignemens sur les Cortès, peu connus jusqu'à présent, et qui peuvent faciliter les moyens de porter des jugemens plus exacts sur l'influence de ces assemblées nationales dans la prospérité publique, ainsi que sur la politique actuelle du gouvernement espagnol, injustement décriée par quelques écrivains (2). Penser que j'ai ajouté quelques lumières à l'histoire de mon pays, est-ce croire que moi seul je suis dans la bonne voie, et que moi seul tiens le flambeau de la vérité ?

« Armé de ce flambeau, continuez-vous, il prétend avoir découvert que l'Espagne n'a jamais été plus malheureuse que quand elle

---

(1) Préface, pag. 4 et 5.

(2) Préface, pag. 15.

a eu des Cortès, ni mieux gouvernée que quand ses princes ont pu répondre à toutes les représentations de leurs sujets : *nous verrons ; nous y penserons ; nous ferons ce que le bien public demande.* On voit que M. Sempere n'est point difficile à contenter. »

Je ne me flatte pas d'être l'inventeur de quelque système nouveau. Le mien n'est qu'un commentaire de celui de Condillac (1). J'aime aussi l'ordre et des règles fixes pour arrêter le despotisme, ou, comme vous aimez à les nommer, la constitutionnalité. Mais je sais, d'ailleurs, que toutes les formes constitutionnelles ne sont pas convenables à toutes les nations. J'ai vu dans la révolution de ma patrie un parti démocratique engagé à soutenir une constitution la plus contraire à son caractère, ses mœurs et ses habitudes ; j'ai vu ce parti chercher les raisons et les fondemens de son système dans l'histoire ancienne, dans la monarchie gothique, dans les conciles de cette époque, dans le code primitif du *fuero-juzgo*, dans les affranchissemens des villes et des provinces, dans les Cortès, et dans d'autres institutions pareilles du moyen âge ; j'ai vu beaucoup de monde ébloui par ces manœuvres, et l'Espagne exposée au chaos d'une

(1) Note 2.

guerre civile; j'ai donc tâché d'éclaircir l'histoire de ces institutions anciennes, et de prouver que, même dans les époques de la plus grande influence des Cortès, l'Espagne ne fut pas si heureuse que l'ont dépeinte quelques écrivains ; que les Goths, extrêmement libres dans les forêts de la Germanie, perdirent plusieurs de leurs droits primitifs par la constitution Goth-Espagnole, mêlée des lois et des mœurs des Septentrionaux et des Romains; que cette constitution, bien loin d'arrêter le despotisme, et de conserver le courage, la bravoure et les autres vertus par lesquelles les fondateurs de cette nouvelle monarchie renversèrent l'empire Romain, ne servit que pour s'entrégorger eux-mêmes, et s'affaiblir, de manière qu'un petit nombre de Musulmans, sujets du Calife le plus absolu, renversèrent à leur tour le trône gothique, et conquirent en moins de deux ans presque toute la péninsule, dont la possession en avait coûté presque deux cents aux braves Romains et aux Goths eux-mêmes; que le tiers-état n'entra pas dans les Cortès jusqu'à la fin du douzième siècle; que, même après cette époque, et dans celles de la plus grande représentation nationale, les états chrétiens de la péninsule étaient toujours

inquiets ; plongés dans des guerres civiles entre eux-mêmes, et contre les classes et les villes, et sans moyens de secouer le joug des Mahométans, dont la domination dura à Grenade pendant sept siècles. J'ai fait des observations nouvelles sur l'ancienne noblesse espagnole, sur l'origine et les effets des affranchissemens des villes, sur d'autres moyens dont se servirent les rois pour affermir leur pouvoir ; j'ai donné des détails bien curieux sur les efforts de St.-Ferdinand, et de son fils Alphonse-le-Savant, pour abattre l'aristocratie ; sur l'introduction du droit romain dans la législation espagnole ; sur la création du tribunal d'appel et du conseil de Castille ; sur l'influence des jurisconsultes et de la nouvelle noblesse littéraire dans les progrès de la royauté. J'ai jeté un coup-d'œil sur les divers gouvernemens de la péninsule, et j'ai prouvé que l'Espagne n'a jamais été plus riche ni plus savante, que dans l'époque où ses monarques brisèrent quelques entraves que les Cortès anciennes opposaient à leur pouvoir. Ce n'est pas sur des opinions, c'est sur les faits les mieux constatés que j'ai fondé mes observations.

Et pourquoi vous scandalisez-vous de ce que j'ai fixé l'apogée de la grandeur de la na-

tion espagnole dans l'époque la plus notable de la dégradation des Cortès? En trouvez-vous quelqu'autre plus glorieuse pour l'Espagne, que celle de Charles-Quint et de Philippe II? Et les Romains ne furent-ils pas plus heureux sous l'empire absolu des Titus, des Trajans et des Antonins, que sous le républicanisme des Dictateurs et des Triumvirs? Et la France n'a-t-elle pas vu le siècle de Louis XIV sans états-généraux? Et la Russie ne prospère-t-elle pas maintenant sans un gouvernement représentatif? Et la même Espagne, assoupie et languissante sous les derniers rois autrichiens, n'a-t-elle pas été régénérée par les Bourbons, sans cortès, et sans d'autres institutions du moyen âge? Et, au contraire, l'Angleterre, dont la charte et les chambres datent du treizième siècle, n'a-t-elle pas été tyrannisée très-long-temps par les rois les plus despotiques, par les factions et les ministres les plus immoraux? et n'a-t-elle pas souffert la chambre étoilée, la commission ecclésiastique, et d'autres institutions pareilles, les plus illibérales? De tels phénomènes politiques sont trop communs dans l'histoire de toutes les nations.

Vous qualifiez mon histoire d'obscure, confuse, étranglée, et que rend peu agréable à lire un style plat, incorrect, rempli de bar-

barismes, qui rappellent involontairement certain dicton populaire sur le langage des vaches de mon pays; vous n'y trouvez que des notions vagues sur l'origine des Cortès, sur les formes de ces assemblées, sur leur action dans l'ordre politique.

Quant au style, je ne soutiendrai pas qu'il soit pur, correct et sans barbarismes; un étranger peut-il se vanter d'écrire le français aussi bien que les naturels de France? Cependant, je vois qu'on fait les mêmes reproches aux écrivains français les plus renommés (1).

Quant à l'obscurité et à la confusion de mon histoire, je ne soutiendrai pas non plus qu'elle soit achevée et aussi complète qu'on pourrait le désirer. Je l'ai écrite dans une ville où se trouvent bien peu de livres espagnols, confiant dans ma mémoire et sur quelques notes apportées dans ma valise, ce qui a pu donner lieu à quelques méprises (2). Cependant, vous-même vous dites « que ce qu'on y voit de plus clair, c'est que les Cortès luttèrent souvent contre les rois Goths, et que ceux-ci à leur tour se firent un principe d'éloigner la con-

(1) Note III.

(2) Note IV.

vocation, de diminuer les prérogatives des assemblées nationales, et de donner la préférence aux conseils des évêques, plus disposés, selon mon avis, à favoriser le pouvoir absolu ». Vous y trouvez aussi des réglemens postérieurs, arrêtés par les Cortès pour restreindre le pouvoir qu'ils accusaient de propager des abus préjudiciables au bien de l'état. Et qu'est-ce que l'histoire des assemblées nationales, si ce n'est le récit des luttes, des réglemens et des efforts des classes pour avancer ou pour soutenir leurs droits et leurs priviléges ? Or, si l'on trouve tout cela *clair* dans mon histoire, est-elle donc aussi obscure et aussi confuse que vous voulez le persuader?

« Mais, dites-vous, ces réglemens sont précisément, pour M. Sempere, la preuve sans réplique de la corruption et de l'anarchie introduites dans l'ordre social par ces mêmes Cortès. Si ce que dit M. Sempere à cet égard est vrai, son raisonnement n'en est pas moins singulier. Nous avions bien entendu dire qu'il arrivait par fois aux médecins de ne pas guérir leurs malades, et la chose ne nous paraissait pas incroyable ; mais nous ne savions pas encore qu'ils causassent les maladies par les recherches qu'ils font sur leur nature et sur les remèdes à leur opposer ».

Pardon, Monsieur; mais je n'ai pas parlé contre les médecins, et encore moins ai-je attribué l'anarchie et les autres maux du moyen âge aux réglemens proposés par les Cortès. Ce que je prétends, et ce que j'ai prouvé, c'est qu'en Espagne jamais il n'y a eu une représentation nationale, comme on l'entend aujourd'hui généralement; que dans la monarchie gothique, les conciles se composaient seulement des chefs de l'*office palatin*, des nobles et des évêques; que le peuple, à cette époque, n'y jouait aucun rôle, ni ne jouissait d'autre droit que de celui de prier Dieu, et d'applaudir les actes et les canons des conciles; que dans les siècles postérieurs, quoique dans l'Aragon les *fueros* rendaient, à quelques égards, la constitution républicaine, ce royaume fut toujours maîtrisé par les *ricos-hombres*; que le pouvoir intermédiaire attribué au grand justicier, que l'on prétend semblable aux éphores et aux tribuns de la Grèce et de Rome, n'est qu'une fable; qu'en Castille, même dans les siècles où le tiers-état jouit du *maximum* de sa considération politique, ses députés étaient, la plupart, des échevins perpétuels, et des nobles élus, non par le peuple, mais par les conseils des villes, peu disposés à soutenir les droits des

communes; que, loin de cela, eux-mêmes demandèrent la réduction de leur nombre à celui de douze villes, eux-mêmes opposèrent la plus vive résistance à leur augmentation, et tâchèrent d'expulser des Cortès tous les bourgeois; que cette constitution, au lieu d'affermir l'ordre et la tranquillité publique, objet principal de toutes les sociétés bien constituées, remplissait continuellement l'état de factions, d'insurrections, de crimes et d'attentats contre les droits de toutes les classes, jusqu'à ce que la politique de Ferdinand-le-Catholique et de ses successeurs brisa quelques entraves des institutions anciennes. Ce sont là des faits incontestables, et qui n'ont rien de commun avec des opinions ou des déclamations contre les recherches des médecins.

« D'après tout le mal produit par les Cortès, continuez-vous, il n'est pas difficile de conclure et d'apercevoir que leur abolition seule pouvait ramener en Espagne la gloire et la prospérité. M. Sempere place cette époque au siècle de Charles-Quint, siècle de grandeur et de puissance, où la monarchie espagnole domina sur la moitié de l'Europe et sur la plus belle partie de l'Amérique, terrassa l'hérésie, fit couler dans son sein les richesses du Pérou, et jeta un éclat dont les yeux de M. Sempere

sont encore enchantés et éblouis, et que n'obscurcissent point les vapeurs du sang de trois ou quatre millions d'hommes dont il fallut payer ces brillans résultats ».

Quelle philantropie hypocrite et déplacée! Dites-moi, Monsieur, combien de victimes sacrifia la république Romaine pour asservir tout le Monde? et combien les libéraux Anglais, pour ramasser d'immenses richesses et pour maîtriser la mer? Cependant l'éclat de ces nations ne s'obscurcit point à vos yeux par les vapeurs du sang d'innombrables millions d'hommes immolés à leur libéralisme.

« Il convient cependant qu'à cette apogée même du bonheur social, on vit les arts industriels, les manufactures, et même l'agriculture tomber dans un déplorable avilissement; que l'industrie périt étouffée dans le chaos des lois prohibitives; que les étrangers s'emparèrent de tout le commerce de l'Espagne; qu'enfin, la plus florissante partie de la population fut conduite par l'orgueil et par la misère à se vouer à la judicature ou à l'état ecclésiastique, afin de trouver, dans les places dépendantes de ces deux professions, des moyens honnêtes d'existence. Or, il ne nous paraît pas que ces aveux soient bien pro-

pres à faire désirer aux peuples la jouissance d'un bonheur tel que le conçoit ce bon M. Sempere ».

Oui, Monsieur, le bon M. Sempere convient qu'à l'apogée même de la grandeur de la monarchie espagnole, elle ne put soutenir long-temps sa prospérité; mais il prétend que sa décadence ne fut point l'effet de la dégradation des Cortès : il en trouve les vraies causes dans l'ignorance de la politique économique, alors trop générale dans toutes les monarchies européennes; ce qu'il a démontré plus amplement dans d'autres ouvrages.

Dans la dernière partie de mon histoire, où j'ai donné un aperçu de la révolution d'Espagne, vous notez que je plaide, *avec assez de chaleur*, la cause des *Josephins*. Ce mot ne se trouve point dans mon ouvrage; il a été inventé par les ennemis des Espagnols qui servirent Joseph Bonaparte, pour les rendre plus odieux au vulgaire; et, en l'adoptant, vous montrez peut-être plus de chaleur que moi. Quoiqu'il en soit, si l'on compare mon plaidoyer avec les calomnies dont les réfugiés ont été accablés par la haine de leurs ennemis, je crois qu'on le trouvera assez modéré.

« Voilà ce que l'histoire des Cortès nous a offert de plus remarquable. Nous avons dû

nous borner à exposer les opinions de l'auteur. Nous ne cachons pas qu'elles ne nous ont point séduit ; elles peuvent d'ailleurs être relativement bonnes et justes. »

Non, Monsieur, vous n'avez pas exposé fidellement mes opinions, vous les déguisez, vous les estropiez. Vous me peignez comme le défenseur du despotisme et l'ennemi des constitutions libérales ; vous vous trompez, ou, comme on peut le soupçonner, vous avez cherché un prétexte pour vous faire un nouveau mérite de manifester votre attachement à la constitutionnalité.

Je dis, tout clair, que la réunion des députés, ou ce qu'on appelle la représentation nationale, paraît, *sans doute*, le moyen le plus sûr pour arrêter le despotisme et pour éclairer les gouvernemens sur leurs véritables intérêts (1) ; mais je prétends aussi que la constitution de Cadix n'était pas convenable au caractère et à l'état actuel de l'Espagne. J'ai donc tâché de renverser les argumens les plus séduisans par lesquels les libéraux s'efforcèrent de préparer son acceptation, c'est-à-dire, sa ressemblance avec les anciennes mœurs et les

---

(1) Préface, pag. 14.

constitutions Aragonaise et Castillane du moyen âge. J'ai prouvé que les Cortès n'ont jamais suffi pour rendre la liberté à la nation espagnole, et pour faire son bonheur. Ensuite j'ai indiqué les menées dont s'est servi Bonaparte, et après lui un parti révolutionnaire, pour renverser le gouvernement légitime de l'Espagne; que, pendant la captivité de Ferdinand VII, quelques patriotes, soi-disant libéraux, formèrent à Cadix une assemblée qu'ils nommèrent *Cortès extraordinaires*, composée de députés élus par eux-mêmes, sans mission et sans procuration des villes ou des provinces dont ils prétendaient être les représentans, et contre la volonté du Roi légitime, qui avait enjoint au Conseil de Castille de les convoquer dans les formes usitées auparavant; que ces Cortès, ou ceux qui les maîtrisaient, en se vantant toujours du plus loyal attachement à Ferdinand VII, dont ils se disaient les mandataires les plus fidelles, projetèrent une nouvelle constitution la plus contraire aux lois fondamentales de la monarchie espagnole; qu'ils tâchèrent de sanctionner cette constitution, sans attendre le retour et le consentement de son monarque, en séduisant le peuple par des proclamations et des écrits séditieux, et en terrassant les sujets les plus hon-

nêtes; que quand Ferdinand allait reprendre sa couronne, les Cortès méprisèrent ses lettres, désapprouvèrent sa conduite, maltraitèrent ses envoyés, et osèrent le menacer et lui mettre des embarras pour son entrée dans la péninsule; de lui prescrire des règles et les conditions les plus honteuses, et de le presser à signer la nouvelle constitution. Que le Roi, par sa prudence et la fermeté de son caractère, déjoua les menées insensées des libéraux, entra dans son royaume sans aucune opposition, reconnut bientôt, par les acclamations des villes, par les remontrances les plus sincères et par un manifeste de plus de soixante députés des Cortès mêmes, que la sanction de la nouvelle constitution était contre le vœu de la nation, que ce n'était que l'affaire d'un parti; et qu'en conséquence il l'abrogea et en promit une autre plus convenable, et dont les bases seraient la sureté personnelle et réelle, la liberté de la presse, la séparation du trésor public de celui de la couronne, et le consentement des Cortès pour les lois. Qu'il a pris des mesures vigoureuses pour étouffer l'esprit insurrectionnel produit par la révolution. Je dis enfin, que si les circonstances très-critiques où se trouve à présent l'Espagne ne lui permettent pas d'arriver à cette métamor-

phose si désirée, elle ne manque pourtant pas d'autres moyens, sinon pour reprendre le pouvoir colossal qu'elle eut jadis, au moins pour jouir du bonheur et de la considération où son excellente position géographique et le noble esprit de ses habitans peuvent l'élever, gouvernée par une politique semblable à celle par laquelle les Bourbons la tirèrent du déplorable état où elle était au commencement du dix-huitième siècle.

C'est le plan de mon histoire, c'est le but que je me suis proposé; ce sont mes opinions : sont-elles déraisonnables ? Ne dites-vous pas vous-même qu'*elles peuvent être relativement bonnes et justes ?* Pourquoi donc les blâmez-vous, et tâchez-vous de décrier mon ouvrage ? N'est-ce pas une inconséquence et une rétractation de presque tout ce que vous avancez dans votre censure ?

« Nous n'en croyons pas moins (c'est votre conclusion) que beaucoup de lecteurs français, si cette histoire en a beaucoup, n'y verront que de nouvelles raisons de s'attacher davantage à l'ordre réparateur et constitutionnel que nous ont préparé les profondes méditations et les vues paternelles de notre auguste Monarque ».

Je ne sais pas si mon histoire trouvera beau-

coup de lecteurs français. Les Français lisent peu de livres espagnols; c'est pourquoi ils sont pleins de préjugés et d'erreurs sur leurs mœurs, leur politique et leur littérature; et c'est pour cela, disait M. Bourgoing, qu'ils n'ont sur l'Espagne que ces notions embellies ou défigurées que les romans fournissent, ou que l'on puise dans les mémoires d'un temps reculé, et par lesquelles on la supposerait plutôt à l'extrémité de l'Asie qu'à celle de l'Europe (1). Cependant je suis bien sûr que s'il y a des Français qui aiment à s'instruire sur l'histoire politique de l'Espagne, ils trouveront dans mon ouvrage plusieurs faits et plusieurs observations très-intéressantes qu'ils chercheraient en vain dans d'autres livres.

J'ai l'honneur de vous saluer.

J. SEMPERE.

Bordeaux, le 18 Octobre 1816.

(1) *Tableau de l'Espagne moderne*. Préface.

NOTES.

1. En 1783, mon *Mémoire sur la prudence dans la distribution de l'Aumône*, remporta le prix d'une médaille de quatre onces d'or, proposé par la Société économique de Madrid, et le titre de membre du mérite littéraire; et il fut imprimé par ordre du gouvernement. Peu après, ce Mémoire fut réimprimé en Italie, traduit par M. le comte Crispi.

La *Bibliothèque espagnole des meilleurs écrivains du règne de Charles III*, mérita les éloges les plus flatteurs en France et en Italie. « Combien d'ouvrages, disait le *Journal général de France*, du 3 Avril 1787, ont paru depuis vingt ans en Espagne, qui sont à peine connus ici par le titre, et que l'on chercherait en vain dans nos grandes bibliothèques! J'ai dans ce moment sous les yeux les deux premiers volumes d'un ouvrage Espagnol, intitulé : *Ensayo de una Biblioteca española de los mejores escritores del reynado de Carlos III.* Je ferai connaître cet ouvrage; et l'on verra que l'Espagne a produit en effet d'excellens ouvrages depuis que Charles III est monté sur le trône. Si mes occupations me le permettaient, je traduirais cet Essai, très-propre à nous faire connaître l'état actuel des sciences et de la littérature en Espagne; mais j'engage quelque homme de lettres à se charger de ce travail. »

Dans les *Novelle letterarie di Firenze*, du 10 Juin 1785, on lit aussi l'article suivant sur le même ouvrage : « Fornito di quelle doti che richiedonsi in un giudizioso scrittore, cioè di stilo culto, erudizione copiosa, e fino gusto, à il signor Sempere intrapresso il presente *Saggio di una Biblioteca spagnuola*, la quale ragguagli solamente i principali scrittori nazionali che anno fiorito, e tuttora danno lustro alla letteratura spagnuola, sotto gli auspici, e durante il regno di Carlo III. Il Ch. autore, in fine della sua traduzione delle *Riflessioni sul buon gusto nelle scienze, e nell' arti*, del Muratori, avea quasi abbozzata l'opera che analizziammo, in un discorso sopra il gusto attuale degli Spagnuoli in letteratura, in cui si accennano i progressi fatti dalla nazione fino dai primi anni del corrente secolo. I scrittori applaudirono l'idea del nostro autore, e s'accrebbero viepiù le loro ben fondate speranze, quando videro premiata dalla reale Società Madritense, e stampata per sovranno commando, certa memoria giudiziosa del medesimo autore, *sulla maniera di far la limosina*, la quale da nobile e dotta penna quanto prima si pubblichera nel nostro idioma. È molto commendabile lo zelo del sig. Sempere, e la sua moderazzione. Egli non vuole fare apologie, ne vuole altresi che ciecamente si stia al suo giudizzio. Il fine propostosi è di mettere in vista i principali scrittori del regno di Carlo III. Chiunque legga il libro, potrà da per se formare una più esatta idea di quella che adombrata si vede in molti recenti scritori, de' progressi ne' scienze, e nell' arti degli Spagnuoli, in questi ultimi tempi..... Ci consoliamo col Sig. Sempere, e possiamo assicurarlo, che la

republica letteraria gli sarà molto obbligata pel suo elegante saggio, pieno di scelta erudizione, e corredato de opportune e ben adattate riflessioni a' i diversi argomenti de' quali raggiona ».

Le jugement rendu dans les *Efemeridi letterarie di Roma*, du mois d'Août 1788, sur l'*Histoire du luxe et des lois somptuaires de l'Espagne*, n'est pas moins honorable. « I politici ed economisti, ancor doppo i trattati dell' Hume, del Montesquieu, e del Melon, leggeran con piacere ed utilità la Storia del lusso della nazione spagnuola. Il Sig. don Giovanni Sempere, già notto all' Europa per altre erudite produzioni, ha saputo maneggiare questa materia col più fino gusto, essendo gli riussito di congiungere le qualità d' un filosofo con quello d'un storico il più fedele, senza mai aver offuscata la verità sotto la pomposa nebbia d' un filosofare libero, e capriccioso.... L'opera del Sig. D. Giovanni Sempere meriterebbe un estratto molto più distesso di quello che permette la ristrettezza de' nostri fogli. Egli, in questo suo lavoro, a datta una pruova luminosissima del suo grande studio nelle materie erudite, del suo fino giudizio nel filosofare, del suo buon gusto nello scrivere ».

Ces ouvrages ont été cités par plusieurs savans, tels que MM. Bourgoing, Depping, Masdeu et Andres, qui dans son *Storia d' ogni letteratura*, nomme Sempere entre les écrivains les plus distingués de l'Espagne.

Depuis l'année 1790, où M. Sempere fut nommé Procureur du Roi en la Chancellerie de Grenade, il n'a cessé d'écrire d'autres ouvrages : les plus remarquables sont l'*Histoire des Majorats*, et la *Bibliothèque espa-*

gnole économico-politique, dont le quatrième volume resta sous la presse, au temps de la révolution. Ce dernier ouvrage a été censuré, d'ordre du Gouvernement, par le Collége des avocats, par la Société économique de Madrid, et par d'autres savans espagnols dont les jugemens ont été les plus flatteurs. Voici celui de la Société économique, rédigé par un de ses membres les plus renommés, M. Antillon.

« He leido detenidamente, por encargo de nuestra Real Sociedad, los quadernos que intenta imprimir Don Juan Sempere, en continuacion de la Biblioteca económica, cuyos primeros números han visto ya la luz pública. La Sociedad debe estar bien penetrada de la utilidad y mérito de una obra, en que se analizan los trabajos de nuestros economistas, se copian los pasages mas interesantes, y se añaden sobre sus ideas y pensamientos observaciones juiciosas. Se propaga así el conocimiento general de los hombres zelosos, que en todo tiempo se dedicáron al cultivo de la ciencia política, y que tratáron de mejorar la suerte de nuestra patria; líbranse del olvido sus escritos preciosos, y la economía civil tiene una historia de sus progresos y vicisitudes, razonada y filosófica.

» En todas las ciencias seria de desear que se executase un plan semejante, cuyo desempeño sin duda daria mucha luz á los que entrasen á estudiarlas, y seria una apreciable introduccion que les guiara en sus tareas. Siendo esto así, la nacion, y muy particularmente nuestro cuerpo, deben agradecer mucho al señor Sempere el que haya empezado á executarlo felizmente en la ciencia mas descuidada, pero que mas in-

mediatamente influye en la prosperidad del estado, y riqueza de sus individuos.

» En los números, cuya censura se me ha confiado, trata el autor de la vida literaria, y escritos económicos de D. Diego Saavedra Faxardo, D. Josef Pellicer de Ossau, D. Juan de Palafox, D. Guillen Barbon y Castañeda, Francisco Martinez de la Mata, el Doctor Sancho de Moncada, el Licenciado Pedro Fernandez Navarrete, y el Licenciado Gerónimo Cevallos. La mayor parte son muy conocidos por qualquiera que ha hecho algun estudio de la economía política; y sus obras forman una parte apreciable de las investigaciones políticas sobre la historia nacional. Todos escribiéron á principios del siglo XVII, es decir, en aquella época desastrosa, en que exhausto el erario público por las continuas y costosísimas guerras de los primeros reyes Austriacos; arruinada la poblacion por la expulsion de muchos millones de hombres útiles, y sucesivas emigraciones á las Indias, donde se presentaba un cebo á la codicia, mas pronto, aunque ménos seguro, que el que ofrece el cultivo de las artes; perdidas las fábricas, por una errada política en la direccion del comercio externo, especialmente del colonial; y decadente la agricultura, que debia resentirse de aquellas quiebras, caminaba la monarquía española á un total postramiento, y á no ser mas que el esqueleto de un gigante.

» En este tiempo de calamidad, los hombres zelosos y amantes del bien general publicáron sus pensamientos y proyectos; pintáron al vivo los males y la mi-

seria pública; y propusiéron medios, á su parecer, eficaces para restaurar el cuerpo político.

» El juicioso análisis que hace el señor Sempere de todos estos escritos, de los quales copia literalmente los trozos mas enérgicos, ó que dan mas pronto idea del escritor, instruye perfectamente en la situacion económica de aquel siglo; en el mérito de estos escritores; y en las causas que ellos creían haber dado orígen á la ruina y despoblacion.

» Pero como estos hombres, por otra parte inteligentes y reflexîvos, escribiéron en un tiempo en que todavía estaba en su infancia la economía civil, muy distante de la exâctitud y precision á que ha llegado en el siglo inmediato; como sus escritos se imprimiéron precisamente en el período de nuestro mal gusto en las letras, y de la decadencia de los buenos estudios, cuyo caudal desaparece siempre que se agotan los manantiales de la riqueza general; no es extraño que á veces no atinasen con las causas de nuestros males, desconociesen las verdaderas, señalasen remedios para curar nuestras dolencias políticas, poco aptos á la naturaleza, y verdadero orígen de la enfermedad.

» En la rectificacion de muchos de estos pensamientos inexâctos, y extravíos de nuestros economistas del siglo XVII, consiste otra gran parte del mérito del señor Sempere, quien por lo comun los corrige y enmienda, con observaciones y notas oportunas, sin afectacion, ni pesadez, imitando lo que hizo el señor Campomanes, en su publicacion de los discursos de Francisco Martinez de la Mata.

» A mas de estos quadernos presenta tambien el se-

ñor Sempere, con deseo de reimprimirla, su Memoria sobre la renta de poblacion de Granada, que publicó en 1793, y que reune preciosas noticias, no ménos sobre la antigua poblacion y riqueza de aquel reyno fertilísimo, que sobre el influxo que han tenido en su notable decadencia algunas providencias del gobierno. Como la reimpresion que ahora intenta se ha de hacer suprimiendo todos los apéndices, y algunas cláusulas del texto, la edicion será mucho mas cómoda y asequible á todos; y se difundirán mas generalmente estas observaciones, que pueden mirarse como una introducion á la geografía política del reyno de Granada.

» Por todo lo expuesto, debo informar á la Sociedad, que los escritos que ha presentado D. Juan Sempere no solo pueden imprimirse, sino que de su publicacion ha de resultar notable utilidad á los adelantamientos de la economía política, y sólida instruccion en su historia literaria. »

La Sociedad de Madrid se conformó enteramente con este dictámen, reproduciéndolo en su censura; y el señor Juez de imprentas puso la suya igualmente favorable; en cuya vista el Rey concedió su permiso para la impresion, por mano del primer Ministro de estado, el señor Cevallos, en 25 de Agosto de 1803.

II. « Les princes sont toujours malheureux, lorsqu'ils ne font pas régner les lois. Plus ils veulent être absolus, plus ils sont faibles; et les révoltes renaissent comme les têtes de l'hydre. *Nous, qui sommes autant que vous, nous vous faisons notre Roi, à condition que vous garderez nos lois; sinon, non*, disaient les Aragonais,

lorsqu'ils étaient assemblés pour couronner celui qu'ils élevaient au trône. Les Castillans ne mettaient pas moins de bornes au pouvoir de leurs Souverains. Ce gouvernement eût été bon, si les Aragonais et les Castillans avaient eu des lois; mais ce qu'ils appelaient de ce nom n'était que les usurpations ou les prétentions des vassaux puissans, car eux seuls composaient les assemblées; le peuple en était exclu, et ses droits étaient comptés pour rien. Le ton de liberté que prenaient les assemblées n'était donc que le langage d'une multitude de tyrans qui craignaient de se donner un tyran pour maître. Ceux qui parlaient ainsi étaient des évêques, des abbés et des seigneurs laïques, qui d'ordinaire n'observaient eux-mêmes aucune loi dans leurs terres. Ils obéissaient au Souverain, ils lui désobéissaient, ou ils lui faisaient la guerre, sacrifiant tout à l'ambition, et ne cédant qu'à la force. Tantôt on marchait à ses ordres, tantôt on refusait de se rassembler sous ses drapeaux; d'autres fois on l'abandonnait au milieu d'une campagne, et les entreprises les mieux concertées ne réussissaient pas, ou se terminaient par des revers. Tant de combats entre les Chrétiens et les Mahométans font voir que de part et d'autre on ne savait, ni se réunir, ni faire la guerre. Tel est le gouvernement, ou plutôt l'anarchie que les barbares avaient établie partout, et qui a été la première cause des malheurs de l'Espagne ». (Condillac, *Cours d'études*, Hist. mod., liv. II.)

III. L'auteur d'une censure des *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne*, par M. de Pradt, trouve dans son langage et dans son style « plusieurs fautes, du

néologisme, de l'impropriété des termes, des phrases contournées, entortillées, mal sonnantes; que les mots les plus clairs sont devenus des énigmes, par l'étrange acception que l'auteur leur prête; et qu'il ne s'exprime pas toujours avec la décence d'un prélat et le bon ton d'un courtisan. » (*Journal des débats politiques et littéraires,* du 23 Avril 1816.)

IV... Par exemple, je croyais avoir lu dans l'ouvrage de M. Gallardo, sur l'*Origine, les progrès et le dernier état des finances d'Espagne*, que sous la monarchie gothique *on ne payait point d'impôts.* Si j'avais eu cet ouvrage sous les yeux, j'aurais vu que son auteur n'avance point cette opinion, dans toute l'extension que je lui prêtais; et j'aurais aussi donné d'autres éclaircissemens à l'histoire de la *Députation des royaumes,* dont je parle dans le chapitre 29.

Dans les pages 1 et 7, au lieu de la *Marche,* on doit lire *Marca.* Dans la page 5, on doit rayer le mot *après.* Dans la pag. 216, au lieu d'*emplois,* on doit lire *employés.* Dans la page 281, au lieu des dates 12 et 13, on doit lire 18 et 19.

V.... On pourrait citer plusieurs exemples des préjugés et des erreurs produites, soit par l'ancienne rivalité entre les deux nations, ou par l'irréflexion et l'insouciance des Français à s'instruire sur l'état actuel de l'Espagne. Un capitaine, qui a fait la guerre dans la Péninsule, a imprimé à Agen, en 1813, un roman intitulé *Angéla,* ou *quelques esquisses sur les caractères espagnols;* et il y dit sérieusement, dans une note, que « les dames espagnoles, veuves ou éloignées de leurs

maris, sont toujours escortées par un prêtre, qui est près d'elles comme un gardien ou un témoin de leur vertu ». Peut-on avancer une sottise plus extravagante? Cependant son auteur avertit le lecteur, dans la Préface, que « tout ce qu'il a dit, il l'a vu; qu'il ne parle que d'après lui-même; et que si le lecteur ne trouve rien d'intéressant dans l'ouvrage, il trouvera du moins la vérité dans tout ce qui a rapport aux affaires publiques.

Lorsque M. de Pradt, dans ses *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne*, vient à parler des idées équivoques que Bonaparte avait sur l'Espagne, et qui lui en faisaient regarder la conquête comme des plus faciles, il avance qu'il s'était formé dans sa fantaisie une *Espagne imaginaire*. Mais combien plus imaginaire, fausse et capricieuse est l'opinion que M. l'Archevêque de Malines a voulu donner de cette nation?

« C'est, dit-il, une erreur de la géographie, que d'avoir attribué l'Espagne à l'Europe; elle appartient à l'Afrique : sang, mœurs, langage, manière de vivre et de combattre, en Espagne tout est Africain. Les deux nations ont été mêlées trop long-temps; les Carthaginois, venus de l'Afrique en Espagne; les Vandales, passés d'Espagne en Afrique; les Maures séjournant en Espagne pendant 700 ans, pour qu'une si longue cohabitation, pour que ces transfusions de peuples et de coutumes n'aient pas confondu ensemble les races et les mœurs des deux contrées. Si l'Espagnol était Mahométan, il serait Africain complet; c'est la religion qui l'a conservé à l'Europe.... »

Qu'est-il besoin de combattre de pareils délires? La peinture de M. de Pradt a plutôt l'air du roman que de

l'histoire, tant pour le style que pour la fiction des faits qu'il y pose. Quiconque aura une idée médiocre sur l'histoire d'Espagne, doit savoir que la domination des Maures ne s'y est pas prolongée 700 ans; qu'au treizième siècle elle était déjà presque toute reconquise par les Chrétiens ; que, malgré que les Musulmans se conservèrent à Grenade jusqu'à la fin du quinzième siècle, ils n'exercèrent pas la moindre influence sur le reste de la Péninsule, où le gouvernement féodal a prévalu sur le même pied que dans le reste de l'Europe ; que l'esprit militaire, les armes, la tactique, y étaient les mêmes; que l'on y trouvait la même ressemblance pour les hiérarchies, dans l'ordre civil, dans les maximes de gouvernement, dans les institutions, dans les opinions politiques et religieuses, dans l'instruction littéraire.

Si des temps reculés nous passons à nos jours, combien plus frappante est la similitude de l'Espagne avec les autres nations européennes, et sur-tout avec la France, qu'avec les Africains? Depuis que la dynastie des Bourbons s'est établie dans la péninsule, la Cour, l'état militaire, l'administration, l'habillement, les modes ont été généralement celles de Paris ; dans les cercles et dans les sociétés, la danse et la musique française et italienne l'emportèrent sur les anciens airs du pays ; pour l'éducation et l'enseignement des sciences et des arts, on s'y sert des livres français.

Si ces légères observations n'étaient pas suffisantes pour faire sentir toute l'extravagance du nouveau système de M. de Pradt, on pourrait lire le *Tableau de l'Espagne moderne,* de M. Bourgoing, et l'Itinéraire de M. de Laborde. Mais, pourquoi déduire d'autres argumens, ni

d'autres citations que du même auteur des *Mémoires historiques?* C'est lui-même qui, dans son ouvrage du *Congrès de Vienne*, s'est montré tout étonné des lumières qu'il a trouvées dans la péninsule ; c'est encore lui-même qui a loué les efforts généreux des Espagnols pour conserver leur indépendance et se donner une constitution. Voit-on parmi les Arabes et les Africains de telles lumières, de tels efforts pour améliorer leurs gouvernemens et leurs lois ?

Mais c'est encore dans les mêmes *Mémoires sur la révolution d'Espagne*, et précisément très-peu de lignes après celles qui renferment l'excommunication lancée par l'ex-Archevêque de Malines contre les Espagnols, c'est là, dis-je, qu'on lit ce qui suit : « Surement il y avait en Espagne une multitude de citoyens généreux et éclairés qui, semblables au haut tiers de France en 1783, soupiraient, comme on le faisait à cette époque en France, après la fin des abus et l'établissement d'un ordre conforme au véritable bien-être du pays ; c'étaient principalement toutes les classes adonnées aux arts, au commerce, aux lettres, aux professions libérales, classes au milieu desquelles se trouve toujours, par leur composition même, un ardent foyer de patriotisme. »

Et c'est pourtant une nation, chez laquelle toutes les classes adonnées aux arts, au commerce, aux lettres, abondent en citoyens éclairés ; c'est une telle nation qui mérite d'être séparée de l'Europe civilisée, pour l'associer aux hordes barbares de l'Afrique ! Telle est la logique de M. de Pradt, telle est aussi celle de quelques autres Français.

SEÑOR D. JUAN NELLERTO,

Muy Señor mio: quando yo iba á imprimir mis Observaciones sobre la censura de la *Historia de las Cortes de España*, puesta en el *Diario de Paris*, he leido en el tercer tomo de las *Memorias*, que vm. acaba de publicar, una carta dirigida á vm. por D. T. G. S. *sobre el verdadero autor de las desgracias de España*, la qual concluye de esta manera: «Son dignos de compasion (quando no de desprecio) los Españoles que (por una esperanza imaginaria de disminuir su calamidad personal) han faltado debilmente á la causa de la justicia general, adulando á Escoiquiz y á otros, en papeles impresos, disculpándolos, y aun elogiándolos; entre los quales ninguno hace papel mas desayrado que Carnerero; no haciéndolo tan decoroso como merecia por otras circunstancias el Señor Marques Caballero, y ménos el Señor Sempere Guarinos; mas quiero reputarlos débiles que pérfidos».

Ya vm. me habia tirado otra cuchillada en su *Defensa canónica y política contra injustas acusaciones de fingidos crímenes* (1). Tambien sabia que mi obra no habia gustado á algunos otros refugiados, que han intentado desacreditarme, porque aunque he procurado defenderlos, me he separado del plan adoptado por vm. y por otros apologistas; esto es el de disculparlos con la renuncia, y otros actos de nuestro Rey legítimo el Señor D. Fernando VII; y con los exemplos de varios empleados, que habiendo jurado y servido tambien á Josef, se ven actualmente en muy alta fortuna. Estan vms. tan preocupados, y tan persuadidos de la eficacia de sus pruebas, que disimulan, y aun tal vez aplauden á M. de Pradt el que trate de bárbara á nuestra nacion; y vm. particularmente le perdona, ademas, el robo de quatro quintas partes de sus *Memorias*, « por haber seguido las reglas de

---

(1) El abuso del poder y de la fuerza interpreta los artículos (del Tratado de Paris) en sentido contrario para su práctica; pero la razon y la justicia condenan semejante abuso. Por mas que quiera decir el señor Sempere, no será *calumnia dictada por la ignorancia, ni por la ligereza* contra los confidentes del Rey, imputarles culpa en sus malos consejos sobre el asunto, pág. 159.

la justicia, en el juicio que ha hecho de los refugiados » (1).

Sin embargo de tan graves motivos de resentimiento, me desentendia dellos, esperando que el tiempo acrisolaria la verdad, y la pureza de mis intenciones. Mas ahora que me veo insultado públicamente con las atroces injurias de egoista, injusto, adulador, y pérfido, mi silencio pudiera ya atribuirse, no á prudencia, sino á baxa cobardía, y reputarse por una tacita confesion de tales vicios, y una retractacion de mis opiniones. Estoy tan distante de tal retractacion, que cada dia me

(1) « Monseñor de Pradt ha escrito sus *Memorias*, llenando con las mias quatro quintas partes, sin citarme. Hizo mencion de ellas en el prólogo, pero de una manera incapaz de dar esa idea; pues ántes bien indicó haber hecho el uso principal de otra obra, siendo así que solo tomó della tres hechos. Los críticos se admiran de que Monseñor de Pradt tuviese por ciertas las conversaciones impresas por Escoiquiz. Yo tengo armas para probar que Monseñor no tenia en 1808 las opiniones que ahora manifiesta en este asunto; pero como ha seguido las reglas de la justicia en el juicio que formó de los refugiados en Francia, se ha hecho digno de que se le perdonen sus plagios, aunque le hayan producido mas dinero que al autor original sus fatigas. Tanto puede la fama de sus escritos. Prólog. del tomo 3. »

afirmo mas en mi sistema, y en tener por dignos de compasion (mas verdadera que la que me tiene á mí el Señor G. S.) á los Españoles que fundan su justificacion en tales alegatos.

Es muy extraño que vm. trate de plagiario de su obra á M. de Pradt, quando vm. mismo previene que no es vm. un autor, sino un mero compilador. Este es su título : *Memorias para la historia de la revolucion española, con documentos justificativos, recogidas y compiladas por D. Juan Nellerto.* Y para que no quede la menor duda de que vm. no ha tenido otro trabajo, ni mas mérito que el de un mero colector, repite vm. en el prólogo del tomo primero, que en las tales *Memorias* no hay *argumentos suyos*, y que se ha propuesto ser *únicamente redactor* de los hechos y opiniones que se formaban sobre ellos. » Luego Monseñor no se ha apropiado ningun pensamiento de vm., que es lo que se entiende por *plagiario.*

Es verdad que aunque quando vm. publicó el tomo primero, se contentaba con el modesto título de *redactor;* ahora se llama ya *autor original* en el prólogo del tercero ; mas como ni vm. ha variado el título de sus *Memorias*, que siempre suenan *recogidas y compiladas*, ni en este tomo ha añadido vm. mayores méritos para ser reputado por mas que un com-

pilador, podria tambien valerse de él Monseñor para la continuacion de las suyas, sin cometer un plagio.

A M. de Pradt se le podrá notar de ligero y de inconseqüente, porque advirtiendo en una parte que los hechos mas graves que refiere estaban ya consignados en obras bien conocidas (1), en otra dice que se ignoraban absolutamente (2); pero no es la compilacion de

(1) Les faits lès plus graves que nous retraçons, sont déjà consignés dans des ouvrages bien connus; c'est ce qui nous enhardit à les rappeler. Préface.

(2) Le public, frappé de l'attentat de Bayonne, n'a, pour ainsi dire, vu que lui; il n'a pas remonté à l'idée mère de cette entreprise. Les traités, les intrigues, les dissentions intestines qui en ont facilité l'exécution, sont restées hors de sa connaissance; on a su, parce qu'on l'a vu, que la Famille Royale d'Espagne avait été attirée à Bayonne; qu'elle y avait abdiqué et cédé ses états; que l'Espagne avait été remise à un autre; que la nation l'avait repoussé; qu'elle s'était armée, qu'elle avait souffert, combattu et triomphé; mais on a généralement ignoré le principe, les moyens et les actes qui ont créé ou consommé cette suite d'événemens. Souvent nous avons eu lieu d'être frappés de l'ignorance générale à cet égard. *Ib.*

Confróntense estas ponderaciones de la ignorancia general sobre las causas de la revolucion española puestas

vm. de la que mas se ha aprovechado para su obra : de donde ha sacado mas luces, es de los escritos que vm. y el Señor G. S. intentan desacreditar (1).

---

por M. de Pradt en el prólogo de sus *Memorias*, para darles mas importancia, con lo que el mismo dice despues, hablando de las de los Señores Cevallos y Escoiquiz.

(1) C'est (la *Exposicion* del Señor Cevallos) la première clarté répandue sur les événemens de Bayonne, qu'on ignorait également partout. Le succès de cet ouvrage fut prodigieux; les murailles de Londres furent couvertes de ses copies. Bientôt l'Allemagne et le Nord en furent inondés; il commença la révolution allemande complétée en 1813, en partie, par les écrivains de cette nation, dont elle a été l'ouvrage, avant que de devenir celui de ses guerriers. L'écrit de M. Cevallos aurait donné la mort à un Français qui l'aurait décelé; on a vu mettre au nombre des motifs de guerre allégués contre l'Autriche, en 1809, la facilité accordée à la circulation de cet ouvrage.

A pesar de la vigilante policía de Bonaparte, esta obra era ya muy conocida en Francia, quando M. de Pradt publicó sus *Memorias :* en 1814 fué reimpresa en Paris, advirtiéndose que era la quarta edicion.

De la *Idea sencilla* del Señor Escoiquiz, dice el mismo Pradt: « Elle forme le monument le plus précieux pour les affaires de ce temps. Tout s'y trouve : l'état de l'Espagne sous le gouvernement du Prince de la Paix ; l'affaire de l'Escurial; celle d'Aranjuez; la part qu'y pri-

Aun, quando vm. quiera ser reputado por *autor original*, ¿ como se atreve vm. á tachar á otro de plagiario, quando vm. mismo vende por *Memorias* propias dos tomos enteros de lo que vm. llama documentos justificativos, y 40 páginas del primero, todo escrito por diversas manos? Lo peor es que ni siquiera ha sido vm. buen *redactor*. Vm. dice que « nada mas justo que reunir los hechos capaces de presentar la verdad histórica, para que la vean y juzguen los que se han olvidado de los sucesos anteriores á las grandes novedades vistas en estos últimos tiempos... » Sin embargo, vm. no ha reunido mas que los hechos y opiniones favorables á un partido, y esto no

---

rent Napoléon, son ambassadeur, le grand-duc, ainsi que la discussion la plus vive, la plus animée de la part de M. Escoïquiz; l'exposition des vrais intérêts de Napoléon; les prédictions les plus effrayantes et les plus cruellement réalisées sur le terme de cette oppression; je le répète, rien ne manque à cette pièce de ce qui peut la rendre importante.

Esta obra se habia publicado tambien dos veces, traducida al francés, quando M. de Pradt escribia sus Memorias; lo qual prueba que no era tan general la ignorancia que suponia de las causas de la revolucion de España, y tambien que no tenia gran necesidad de ser plagiario del Señor Nellerto.

basta para manifestar la verdad histórica. Vm. dice tambien que « sus *Memorias* no pueden ofender á nadie , » y apénas se da un paso en ellas, sin tropezar con muy graves injurias á las personas mas respetables.

Mucho mas infeliz seria la suerte de los refugiados, si para justificarse no encontraran otras razones que las alegadas en los papeles que vm. ha compilado. Porque , ¿ qué obligaciones pudiéron imponerles la renuncia , las órdenes , y demas actos de un Rey cautivo , espiado , y amenazado por un tirano acostumbrado á sacrificar á su ambicion las víctimas mas sagradas ? ¿ Ni qué comparacion hay entre los empleados, que habiendo jurado y servido á Josef algunos dias, lo abandonáron luego que concibiéron alguna esperanza de la libertad de su patria , y los que lo siguiéron hasta Francia , y hasta su destitucion ? Y aun quando no hubiera una diferencia tan enorme entre los exemplos, las razones, y la conducta de los unos y los otros, ¿ se tendria por buen abogado al que para defender á un reo se empeñara en probar que los jueces que lo habian de sentenciar, ó disminuir sus penas, eran cómplices ó tan criminales como su cliente ?

Digan vms. lo que quieran, yo tengo por

mucho mas sólida, mas clara, y mas sencilla mi defensa. Esta se reduce, en suma, á la resolucion de dos qüestiones. ¿ Los refugiados son culpables por haber creido imposible la vuelta de Fernando VII á su trono ? Y si esta opinion, ó este error es disculpable, ¿ los que siguiéron á Josef hasta Francia, y hasta su destitucion, son delinqüentes ?

Para resolver la primera qüestion, es necesario retroceder al estado que tenia la opinion pública sobre Bonaparte, en los primeros años de la revolucion española. Una regla muy racional de la jurisprudencia dice, que se deben distinguir los tiempos, para concordar los derechos. Y ¿ qual era entónces el concepto general sobre el emperador de los franceses? Ahora que su ambicion frenética lo tiene encerrado en una isla, se piensa de él como se piensa comunmente de todos los caidos de muy altas dignidades. Las desgracias obscurecen los méritos mas acreditados, así como la prosperidad exâgera los muy triviales.

Quando ocurriéron los sucesos de Bayona, la opinion general reputaba á Bonaparte casi por omnipotente. El destronaba reyes, y creaba otros á su antojo. Los primeros Soberanos de Europa le enviaban embaxadores;

obsequiaban á los suyos; y negociaban con él pactos y tratados, con todas las formalidades diplomáticas. El orgullo genealógico de los mas altos Príncipes no se desdeñaba de enlazar sus familias con la obscura de aquel Corso. Hasta el Sumo Pontífice lo habia reconocido tambien como emperador, y aun ungido con sus sagradas manos. Todas las religiones lo consideraban como restaurador del culto divino, envilecido por la impiedad de los jacobinos. Los mayores sabios ponderaban sus talentos y sus planes. Y un millon de soldados aguerridos auxîliaban sus empresas y caprichos.

En tales circunstancias, por mas que se detestara la vil conducta de aquel déspota con la Familia Real de España, ¿ podrá calificarse de ligereza, ni ménos acriminarse como un delito, el haber creido imposible la vuelta de Fernando á España? Esta fué la opinion general de casi toda Europa, y aun tambien la de casi todos los Españoles, aun de los que se reputaban por muy patriotas: porque, ¿ qué importa que estos aparentaran, con la boca y con la pluma, que esperaban su libertad, si con otras obras manifestaban todo lo contrario? Si la esperaran; si la creyeran posible, ¿las Cortes de Cadiz proyectaran una

nueva constitucion, la mas opuesta á su servicio? Y aun quando un corto número la intentara, ¿los pueblos mas leales del universo la hubieran admitido?

Habiendo quedado huérfana la nacion española, por el cautiverio de su Rey legítimo; creyéndose con gravísimos fundamentos que su vuelta era imposible; y careciendo de un gobierno sólido que dirigiera su conducta, se dividiéron sus opiniones sobre la eleccion de los medios mas convenientes para conservar su libertad é independencia. El justísimo enojo producido generalmente por la vileza de Bonaparte, hizo creer á muchos españoles muy posible la resistencia á los franceses, y un deber la imitacion de la constancia y el valor con que sus ascendientes paralizáron largo tiempo las fuerzas de los Romanos y de los Moros. Mas otros, no ménos amantes de su patria que los primeros, fundaban en aquellos mismos exemplos la necesidad de someterse á Josef, para no exponerla á perder absolutamente su independencia, y á ser convertida en provincias del imperio francés, como, á pesar de la mas heroyca resistencia, lo fué finalmente del de los Césares, y del de los Califas. Veian la península invadida por exércitos victoriosos en todas partes; veían las

plazas fronterizas ocupadas ya por ellos, y allanado el paso de los Pyrineos para la fácil entrada de otros mas numerosos; veían á su Rey cautivo, sin la menor comunicacion con sus vasallos, y sin esperanzas de libertad; veían tambien que los que se suponian sus apoderados obraban en sentido muy contrario á sus derechos y á su soberanía. En tal caso, entre reconocer por rey á un extrangero, acreditado entónces por sus talentos, y hermano de un emperador, á quien favorecia en todo la fortuna, ó entregarse á la anarquía de un gobierno revolucionario, y á la inconstancia de un partido desleal á su Rey legítimo, ¿quién, si no alaba á los primeros, dexará por lo ménos de disculparlos y compadecerse de ellos?

Si los motivos que tuviéron los empleados antiguos y modernos para jurar á Josef fuéron justos, ó disculpables, como se ha demostrado, debiéron continuar en su servicio, miéntras durara la persuasion de que solo su gobierno podia salvar la patria de su total ruina. Quando salió de España, todavía se ignoraba qual seria el resultado de las últimas luchas de Bonaparte con los aliados. Aunque habia sufrido ya grandes derrotas en el norte, y en la península, todavía le

quedaba en esta el exército del mariscal Suchet; tenia á su mando medio millon de soldados veteranos; podia aumentar sus fuerzas con otro medio millon de conscriptos; y todavía su poder era tan formidable, que los aliados le proponian, para que accediera á la paz, la conservacion de todos sus dominios entre el Rhin, los Alpes, y Pyrineos, y la continuacion de su dinastía en España. Con tales datos, los refugiados juzgáron, no temerariamente, sino con fundamentos muy racionales, que la última salida del nuevo Rey de Madrid era solo una retirada militar, como lo habian sido otras á Vitoria, y á Valencia; y que no habiendo cesado de reynar enteramente, tampoco se habian extinguido las obligaciones de sus últimos juramentos.

Ahora que una serie prodigiosa de acaecimientos extraordinarios, preparada por la divina Providencia, por medios imprevistos, ha variado enteramente el estado político de Europa, tales reflexîones parecerán á muchos sutilezas, ó escusas frívolas; mas los que juzguen imparcialmente, y no por la regla que censuró Tacito (1), las encontrarán

(1) *Stultorum magister est eventus.*

muy sólidas, y de ninguna manera criminales.

Ademas de estas razones tuviéron los refugiados otra, todavía mas fuerte, para ausentarse de su amada patria, qual fué el temor muy fundado, que los moralistas llaman *cadens in constantem virum*, producido por el terrorismo de las Cortes de Cadiz. Aunque estas habian sancionado en su nueva constitucion la libertad de pensar, y que ningun ciudadano seria preso, procesado, ni molestado por sus opiniones políticas, sus jueces y sus agentes la quebrantaban freqüentemente, persiguiendo, con aprobacion de las mimas Cortes, á todos los que no abundaban en sus ideas. Así fué que habiéndose quedado en Madrid muchos empleados de Josef, quando este se retiró á Valencia, en 1812, de resultas de la batalla de Salamanca, confiados en la seguridad que les daba la constitucion, á muy poco tiempo fuéron sorprendidos en sus camas, conducidos presos á varias carceles, procesados, maltratados, y sentenciados arbitrariamente.

Con tales exemplos, y si aun antes de desocupar las tropas francesas la península, el gobierno de Cadiz perseguia tan cruelmente á los empleados de Josef, ¿qué seguridad po-

dian estos esperar, despues de su salida? La mayor parte de los refugiados no pasáron los Pyrineos por amor á los franceses, ni huyéron de los tribunales antiguos, y ménos de Fernando VII. Fernando no reynaba entónces, ni lo esperaban, ni aun lo deseaban los que gobernaban á su nombre. El tratado de Valencey fué un rayo para los liberales, como un iris para los refugiados. No huyéron estos del gobierno legítimo de su Rey natural, sino del ilegítimo de una faccion frenética.

Pues ¿cómo, siendo tan justos los motivos de la emigracion, he podido yo escusar la inobservancia del artículo 16 del tratado de Paris, en que se pactó la amnistia general, y el rigor del decreto de 30 de Mayo de 1814, que priva á los refugiados de la libertad de volver á su amada patria? No es esto una inconseqüencia? ¿no es una adulacion baxísima, y como dice G. S., un abandono de la justicia general?

No, ciertamente: no es un vil egoismo el que dirige mi pluma; ni ménos he abandonado la causa de mis compañeros en el infortunio. Es el amor á la verdad, y el íntimo convencimiento de que el plan de mi defensa puede serles mas útil, ó no tan perjudicial como el que han adoptado vms. Porque, su-

pongamos por un instante que los argumentos de vms. son incontrastables, y supongamos tambien que estos han adquirido todavía mas fuerza con la aplicacion de los principios del derecho público, en el *Exâmen de los delitos de infidelidad á la patria, imputados á los Españoles sometidos baxo la dominacion francesa.* Si tales argumentos, léjos de persuadir al gobierno de quien depende nuestra suerte, pueden ofenderlo y exâsperarlo mas, ¿ serán vms. buenos abogados? ¿ O piensan vms. que la energía de sus plumas alarmará la Europa, y la coligará otra vez, solamente para obligar á Fernando al cumplimiento de aquel artículo? ¡ Qué locura! Toda la Europa sabe muy bien que los tratados de paz, y aun las leyes mas fundamentales de la sociedad, admiten sus interpretaciones y modificaciones, en varios casos.

Y toda la Europa está bien convencida de que el estado en que Fernando VII encontró su nacion, á la vuelta de su cautiverio, puede haberle dado muy justos motivos para suspender la amnistia pactada en el tratado de Paris.

Finalmente, si vms. apelan al tribunal de la opinion pública, y al juicio de la posteridad, siempre habrá muy pocos Catones en

el mundo, que opinen contra los vencedores (1), y sobre poco mas ó ménos, siempre sucederá lo que, quatro siglos ha, escribia nuestro poeta Juan de Mena:

Hoy los derechos estan en la lanza;
Toda la culpa sobre los vencidos (2).

El señor G. S. dice que yo « he faltado de-

---

(1) *Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.*

(2) Si no fuera tan general la preocupacion contra los vencidos, ¿se hubieran oido en la Cámara de los Diputados de Francia las mociones inhumanas de algunos vocales contra los refugiados españoles? Que los representantes de una nacion promuevan todos los alivios posibles en sus contribuciones, por medios honestos, es muy justo, y muy loable.. Mas que para rebatir una carga que su gobierno juzga conveniente, se infame, ó se acrimine, sin razon, á millares de infelices, esto no es conforme ni á la religion, ni á la filosofía.

Decir que los refugiados españoles han sido delinqüentes á su patria, y rebeldes á su Rey, es una injuria, y una calumnia la mas atroz, y destituida de todo fundamento. Todos, todos amaban á Fernando VII, quando ocurriéron los sucesos de Bayona. Todos le servian y obedecian con la lealtad mas pura. Ni uno solo cooperó á la usurpacion de su corona. Aquella iniquidad fué obra enteramente de Bonaparte, auxîliado por su exército, tan engañado y subyugado entónces por su maquiavelismo, como lo fuéron los

bilmente á la causa de la justicia general, por

---

desgraciados españoles que siguiéron á Josef. Y si la violencia con que la Francia fué obligada por el despotismo de su emperador á suministrarle hombres, armas, y dinero, para executar el crímen horroroso contra el derecho de las gentes de destronar á un Soberano legítimo, la disculpa ahora y la justifica, ¿por qué otra tal, ó mayor violencia sufrida por los refugiados para haber seguido á su hermano, no ha de disculparlos igualmente?

No es ménos falsa y arbitraria la suposicion de que todos los refugiados son Bonapartistas. Todos, ó casi todos se alegráron de la vuelta de Fernando VII á su trono. Si algunos aclamáron al tirano, en su nuevo imperio, fué porque confiáron que con él se realizaria la entrada decorosa en sus hogares, estipulada por el tratado de Valencey; sin embargo, los mas se mantuviéron adictos á los Borbones. No es ya de rezelar que ninguno fomente noticias sediciosas; pero si quedasen todavía algunos insensatos, el gobierno sabrá castigarlos, sin añadir nuevas aflicciones á los inocentes.

Los emigrados Franceses encontráron socorros en España, y en otras naciones que nada habian influido en sus desgracias; y las que sufren los refugiados españoles les han dimanado de la Francia; porque aunque sea cierto que la mas sana parte de esta detestó la perfidia de su emperador, ¿ quién puede dudar que sin sus tropas, armadas y equipadas á su costa, de grado ó por fuerza, ni Fernando VII dexara de reynar, ni se vieran tales refugiados?

una esperanza imaginaria de disminuir mi calamidad personal. » Que yo espere, con razon ó sin ella, algun alivio de mis males, no es un pecado, ni algun acto indecoroso. Vms. lo desean tambien, y aun vm. pretende mas que yo, esto es, la devolucion de su prebenda. Pero que he abandonado la causa de mis infelices compañeros, por mi interes particular, es una calumnia muy grosera. Si el gobierno español hace algun caso de lo que se ha impreso en Francia sobre refugiados, ciertamente, ni las *Memorias* y *Defensa* de vm. ni las cartas de G. S. les habrán hecho mas favor que mi *Historia de las Cortes.*

No es el sordido interes personal el que

Tambien debe considerarse, que las potencias que socorriéron á los emigrados franceses, no habian recibido nada de la Francia; y que los franceses poseen muchísima plata extraida de la península, por una guerra que ellos mismos reputan por injusta.

Gracias á Dios, la mayor parte de la Cámara ha conocido la sinrazon de las invectivas contra los refugiados, y sus discusiones solo han servido para acrisolar la verdad; para rectificar las ideas equivocadas sobre estos infelices; para acreditar mas la justicia y la profunda sabiduría del gobierno del magnánimo Luis XVIII; y para que brillen mas las luces y el honor de la nacion francesa.

dicta mis opiniones : es el escarmiento, el desengaño, y la firme persuasion de que las naciones no deben gobernarse por teorías abstractas, sino por leyes convenientes á su localidad, caracteres, y demas disposiciones morales. Que las reformas precipitadas producen mas daño que provecho. Que Fernando VII no debió firmar una constitucion nueva, proyectada sin su consentimiento, y muy opuesta á sus derechos mas legítimos, reconocidos ántes por los mismos que se los usurpáron en su ausencia, tumultuariamente. Que ademas de esto, debió temer, si la firmara, conseqüencias tanto mas funestas que las de la revolucion francesa, quanto la nacion española estaba ménos preparada para tan gran transformacion. Que habiéndose resistido justamente á firmarla, no convenia á los principios de su nuevo reynado ser benigno con sus autores, ni con sus agentes. Que tal benignidad produxera infaliblemente el mayor de todos los males, qual es el de una guerra civil. Que no pudiendo ser indulgente con los liberales, amados entónces de una gran parte de la nacion deslumbrada con su aparente patriotismo, ménos debia serlo con los refugiados, reputados generalmente por afectos á su opresor. Que no obs-

tante el teson en sostener el fatal decreto de 30 de Mayo, Fernando ha manifestado deseos de reunir á su trono todos sus vasallos. Que estos deseos pueden creerse tanto mas sinceros, quanto la reconciliacion general de todos los españoles es muy conforme á la moral cristiana, y á la mas sana política, y muy conveniente para la restauracion de la monarquía española, y mayor gloria de su Soberano. Que acaso la tardanza en realizarse tan dichosa union dimana, no tanto de las causas notadas por vms. como de los obstáculos que vms. mismos multiplican, con su imprudente obstinacion y nuevas provocaciones. Que en todo caso las causas morales obran tan naturalmente como las causas físicas. Que, así como un fuerte terremoto arruina las ciudades mas hermosas, sin culpa alguna de sus habitantes; una tempestad destroza las cosechas, tanto de los pobres é inocentes labradores, como de los ricos y viciosos propietarios; y una peste mata á los viejos y á los jóvenes, buenos y malos, de todas clases y condiciones; así tambien una revolucion política levanta muchas personas y familias, y abate otras, sin mas méritos, ni mas culpas, que los caprichos de la fortuna, ó por los designios impenetrables de la

divina Providencia. Estas, y otras tales consideraciones son las que realmente disminuyen mi calamidad, confortando mi espíritu afligido, aun quando la esperanza de otros alivios sea imaginaria, como la califica D. T. G. S.

He indagado quien era este buen señor, que tanto me ha favorecido, y me dicen que fué el médico D. Tomas Garcia Suelto, muerto en Paris, bien jóven, á muy poco tiempo despues de haber escrito las dos cartas consabidas. Si yo filosofara como vms., podria atribuir su temprana muerte á castigo de Dios, por calumniador, tal vez con mas fundamento que el que vms. han tenido para atribuir á la venganza Divina las caidas de otras personas, por creerlas enemigas de los refugiados (1).

---

(1) « Sin embargo, podemos esperar que su suerte sea como la de otros, que tarde ó temprano han comenzado á pagar con su desgracia una parte de lo infinito que merecen por su espíritu abominable de perseguidores; por esas horribles proscripciones que han sugerido; y por esa inflexîbilidad que imprimiéron en providencias sanguinarias. Los perseguidos son vengados por Dios, en parte, con la desgracia de los perseguidores : nuevo testimonio de la Providencia Divina ». Garcia Suelto, carta 2.

« Ya se ha verificado tambien la desgracia de D.

Es verdad que este pensamiento no es de vms., sino un plagio de otro de M. de Pradt, algo mas notorio que los que vm. le ha atribuido (1). Pero, sea de quien fuere, ¿no ven vms. que este argumento puede revolverse contra vms. mismos, y con mucho mayor fuerza? Porque, si se han de tener por castigo de Dios las salidas para las mejores embaxadas, y los retiros de otros empleados de

---

Pedro Cevallos, que deseó vaticinar el autor de la carta precedente, y es el séptimo desgraciado de los perseguidores de la inocencia..... Enfin, si la *guerra de empleos* prosigue, como única verdadera causa y orígen de las injusticias, se podrá esperar la desgracia de otros, porque (como dicen en España) *Dios castiga sin palo*, y escribirse otra obra imitando á Lactancio, *de morte persecutorum.* » Nellerto, tomo 3, pag. 376.

(1) Il est sorti de cette proscription une instructive leçon ; elle a réalisé l'anathême prononcé par le ciel même contre quiconque proscrit : il y a une malédiction attachée, et celle-là est bien morale et bien juste, à cette fureur de proscrire. Qu'on contemple, en dix-huit mois, trois ou quatre générations de proscripteurs, proscrits à leur tour, et tombant les uns sur les autres : les proscrits ont porté malheur aux auteurs de leurs maux..... M. de Pradt, *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne.*

Fernando VII, con sus honores y gran parte de sus sueldos, y por ellos se ha de argüir la venganza Divina, ¿qué comparacion hay entre tales penas y las que sufren los ex-mimistros y ex-consejeros de Josef Bonaparte? Luego, si por ellas debe conocerse la voluntad Divina, deberá inferirse que Dios está mucho mas irritado contra estos que contra sus perseguidores.

Sin embargo, yo creo que D. Tomas García Suelto habrá muerto de una enfermedad natural, totalmente inconexâ con sus opiniones, así como ereo tambien que las siete caidas notadas por vm., si realmente lo han sido, deben atribuirse á otros accidentes políticos, muy comunes en todas las cortes; y por consiguiente, que léjos de vigorizarse con tales pruebas la defensa de los refugiados, se destruye, ó se debilita. Porque teniendo razones muy sencillas, pero solidísimas, para justificarlos, ¿qué necesidad hay de buscar otras equívocas, y ofensivas al mismo gobierno, cuya clemencia se reclama por otra parte?

Como, aunque ha muerto D. Tomas García Suelto, ha sido vm. el editor de sus cartas, y manifestado que abunda en sus mismas ideas, he creido que puedo tomarme la

libertad de dirigir á vm. esta, de la qual podrá vm. hacer el uso que le parezca.

Dios guarde á vm. muchos años.

Burdeos, 8 de Marzo de 1817.

B. l. m. de vm. su atento servidor,

JUAN SEMPERE.